NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/871
11 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 AOÛT 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 21 janvier 1999 (S/PRST/1999/3), dans laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport au sujet de mes consultations avec le Gouvernement angolais sur le maintien d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies dans ce pays.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le Secrétariat a eu à ce sujet une série d'échanges avec le Gouvernement angolais, notamment des consultations menées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Bernard Miyet, et mon Représentant spécial pour l'Angola, M. Issa B. Y. Diallo, à Luanda les 17 et 18 juin 1999. À la suite de ces échanges, je me suis entretenu de la question avec le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. João Bernardo de Miranda, lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Alger du 12 au 14 juillet 1999. J'ai indiqué au Ministre que, dans l'attente de nouvelles consultations entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement angolais, le bureau de l'Organisation des Nations Unies comprendrait 30 administrateurs des services organiques, plus le personnel administratif et le personnel auxiliaire nécessaires.

Dans une lettre qu'il m'a adressée le 26 juillet 1999, et dont copie est jointe (voir annexe I), M. de Miranda m'a informé que son gouvernement jugeait positifs les résultats de nos entretiens d'Alger. Il a indiqué que les conditions existaient désormais pour la signature d'un accord avec l'Organisation des Nations Unies qui permettrait au bureau de l'Organisation des Nations Unies de commencer à fonctionner en Angola.

Dans ma réponse à M. de Miranda, datée du 2 août 1999, également jointe (voir annexe II), j'ai exprimé mon intention de procéder prochainement à la création du bureau de l'Organisation des Nations Unies en Angola, dont le mandat serait fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur les déclarations du Président du Conseil concernant l'Angola. Le nouveau bureau multidisciplinaire disposera du personnel nécessaire pour assurer la liaison avec les autorités politiques, militaires, de police et les autres autorités civiles, afin d'étudier des mesures concrètes pour restaurer la paix. Le bureau aidera également la population angolaise dans le domaine des droits de l'homme et coordonnera les autres activités.

Le Groupe de coordination de l’aide humanitaire des Nations Unies, dont les activités bénéficient de l’entier soutien du Gouvernement, continuera à fonctionner sous sa forme actuelle.

J’ai donc l’intention de mettre en route les arrangements pratiques en vue de la création du nouveau bureau aussi rapidement que possible et de la conclusion, avec le Gouvernement angolais, d’un accord sur le statut de la mission. Les prévisions de dépenses pour le bureau seront soumises sous peu au Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE I

Note verbale datée du 27 juillet 1999, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies adresse ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui transmettre ci-joint la copie d'une lettre datée du 26 juillet 1999, adressée à M. Kofi Annan, Secrétaire général, par M. João Bernardo de Miranda, Ministre des relations extérieures de la République d'Angola (voir pièce jointe).

PIÈCE JOINTE

Lettre datée du 26 juillet 1999, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Angola

À la suite de la dernière réunion de travail que nous avons tenue parallèlement au trente-cinquième sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Alger, j'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement juge positifs les résultats de notre réunion.

En conséquence, les conditions existent désormais pour la signature de l'accord-cadre qui permettra à l'antenne de l'Organisation des Nations Unies en Angola de commencer à fonctionner.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) João Bernardo DE MIRANDA

ANNEXE II

Lettre datée du 2 août 1999, adressée au Ministre des affaires étrangères de l'Angola par le Secrétaire général

Je vous remercie de votre lettre du 26 juillet 1999 dans laquelle vous donnez une appréciation positive des résultats de notre réunion tenue lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Alger. J'apprécie particulièrement que vous indiquiez clairement que les conditions sont désormais favorables à l'entrée en fonctionnement du bureau de l'Organisation des Nations Unies dont la création a été proposée.

J'ai donc l'intention de procéder à la création du bureau de l'Organisation des Nations Unies en Angola dans l'avenir immédiat. Comme vous le savez, dans la déclaration du Président datée du 21 janvier 1999 (PRST/1999/3), le Conseil de sécurité a souligné l'importance qu'il attachait au maintien d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies en Angola.

Le mandat du nouveau bureau se fondera sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les déclarations du Président du Conseil sur l'Angola. Compte tenu des vues du Conseil de sécurité et de celles du Gouvernement angolais (telles qu'elles ont été exposées par le Directeur du Département des organisations internationales de votre ministère au fonctionnaire responsable de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) le 28 juillet 1999), j'ai l'intention de doter le nouveau bureau du personnel international nécessaire pour assurer la liaison avec les autorités politiques, militaires, de police et autres autorités civiles de votre gouvernement. Le bureau sera dirigé par un haut fonctionnaire des Nations Unies.

Comme indiqué plus haut, le bureau des Nations Unies aura généralement pour fonctions d'entretenir la liaison avec les autorités compétentes afin d'étudier des mesures concrètes pour restaurer la paix. Le bureau aidera également la population angolaise dans le domaine de la création de capacités et de la promotion des droits de l'homme et coordonnera les autres activités.

Conformément à la teneur de nos entretiens d'Alger, dans l'attente de nouvelles consultations entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement angolais, le bureau comprendra 30 administrateurs des services organiques et le personnel administratif et le personnel auxiliaire nécessaires. Le Groupe de coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies, dont les activités bénéficient du plein appui de votre gouvernement, continuera de fonctionner sous sa forme actuelle.

Comme vous le savez, le Conseil de sécurité s'est déclaré, à de nombreuses reprises, vivement intéressé par la conclusion, aussitôt que possible, d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et votre gouvernement, au sujet de la présence future de l'Organisation. J'ai donc l'intention d'informer très prochainement le Conseil de l'issue de nos entretiens préliminaires et des arrangements proposés qui sont décrits plus haut. Immédiatement après, je serai en mesure d'entreprendre la conclusion, avec votre gouvernement, d'un accord sur le statut de la mission.

(Signé) Kofi A. ANNAN
